

COMMUNE DE SERVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DEL2024-56

L'an deux mil vingt-quatre

Le vingt-six août

À vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de **Monsieur Serge GUERIN**.

Présents : Mme MAYOUSSIER, Ms CURT, ECOCHARD, Mmes BLANC, FREBAULT, LAURENT, PLISSONNIER, Ms PETITJEAN, GISBERT-CUREAU, REYNAUD, CREPEL, LEGRAIS-BOUCHER

Excusée : Mme PIERRÉ

Secrétaire de séance : Mme BLANC

Date de Convocation : 20 août 2024

OBJET : GRAND BOURG AGGLOMERATION : APPEL A PROJETS STATIONNEMENT VELO

Dans le cadre du déploiement de sa politique cyclable, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse souhaite favoriser la pratique du vélo pour les déplacements quotidiens des habitants du territoire.

Dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération a lancé un appel à projets stationnement vélo proposant aux communes la fourniture et la pose d'arceaux de stationnement vélo de couleur rouge et au logo de Grand Bourg Agglomération selon les modalités suivantes :

- Quantité d'arceaux :
 - o Jusqu'à 1 arceau pour 60 habitants pour les communes de moins de 5 000 habitants ;
 - o Jusqu'à 1 arceau pour 40 habitants pour les communes de plus de 5 000 habitants.
- Lieu d'installation :
 - o Pose minimale de 2 arceaux par emplacement, sur le domaine public accessible en permanence y compris la nuit ;
 - o Choix des lieux d'installation des arceaux laissé aux communes, en privilégiant les pôles générateurs de déplacements tels que les centres-bourgs, lieux publics, pôles de services, écoles, lieux d'emploi, arrêts de transports en commun ou aires de covoiturage ;
 - o Participation financière des communes à hauteur de 25 % du coût de la prestation de fourniture et, le cas échéant, de pose du dispositif.

La commune de Servas peut prétendre à 5 arceaux vélo sur son territoire. Il est proposé de déposer auprès de la Communauté d'Agglomération une demande pour la fourniture de 4 arceaux sans pose qui seront installés au lieu suivant : 55 parking des sports/salle des sports.

Si l'ensemble de ces installations sont retenues par la Communauté d'Agglomération, le coût pour la commune s'élèverait à 246,53 € TTC. Cette participation sera inscrite au compte 6568.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de répondre à l'appel à projets lancé par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse et de solliciter 4 arceaux en fourniture seule ;
- **DECIDE** de verser à la Communauté d'Agglomération une participation financière de 246,53 € TTC ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents permettant de mettre en œuvre cette décision.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Serge GUERIN

